

Le 20 novembre, la direction générale a rendu publique la version 0 du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI). Ce document, qui a pour objectif de définir la stratégie immobilière du Cerema pour une période de 5 ans, sera soumis à l'avis du conseil d'administration.

La CGT, comme elle l'avait fait pour le [projet stratégique](#) dès la diffusion de la version 0 de celui-ci, apporte une **réponse à cette version 0 de la direction**.

Un projet très largement dicté par les réductions de moyens passées et présentes

Avant d'aborder dans le détail les orientations défendues par la direction dans cette version 0, il est évidemment indispensable de dire deux mots du **contexte dans lequel cette démarche s'inscrit**.

Les 11 services qui ont constitué le Cerema n'ont cessé de voir leurs effectifs diminuer depuis plus de 10 ans. De même, les moyens accordés aux 11 services diminuent depuis des années et n'ont pas permis un entretien suffisant du matériel et du patrimoine immobilier. Or, **jamais ces diminutions d'effectifs n'ont été justifiées par un constat d'attentes moindres en direction de nos missions de service public.** Au contraire, à entendre l'administration, on a souvent l'impression que jamais la société n'a eu autant besoin du Cerema qu'aujourd'hui...

Loin d'être achevée, la diminution des effectifs et des moyens se poursuit via les multiples baisses de subvention de l'État à notre établissement depuis sa création, et en particulier par la baisse drastique infligée à l'occasion du budget initial 2016 (cf. [réunion de bilan du protocole Cerema](#)). Les tutelles de notre établissement ont-elles en vue un effectif cible, qui correspondrait à un dimensionnement optimal du Cerema lui permettant de répondre au mieux à ses missions ? Évidemment non, puisque la politique des ministres de tutelle comme du gouvernement auquel ils appartiennent ne vise en aucun cas la satisfaction des besoins sociaux mais **impose l'austérité à la majorité pour servir des intérêts qui ne sont pas les nôtres** : le patronat (qui obtient sans souci des milliards en pleine période d'austérité – pour les autres) et la finance (via le remboursement d'une dette publique dont les salariés ne sont en rien responsables).



C'est ce contexte qui explique qu'aucun nouveau site ne soit envisagé dans cette version 0, ou encore que la version 0 n'envisage le développement d'aucun site du Cerema, même ceux dont l'effectif est faible, et alors que les besoins sont réels.

La CGT est porteuse d'une alternative globale à ces politiques, mettant au centre la réponse aux besoins sociaux. Nous n'accepterons donc aucune mesure de suppression de site : les arguments utilisés par l'administration pour justifier de ces dernières (faible taille d'équipe ou encore mauvais état des bâtiments) sont inacceptables puisque ces constats sont le résultat de la politique menée par cette même administration depuis des années. D'une manière plus générale, nous ne pourrions cautionner un schéma immobilier qui entérine l'austérité pour 5 ans alors que les résultats de ces politiques montrent chaque jour leur échec et qu'il est plus qu'urgent d'en sortir.

Malgré tout, quelques orientations du SPSI vont plutôt dans le bon sens

La CGT constate que quelques orientations du SPSI vont plutôt dans le bon sens :

- 1- les projets envisagés à Bron, qui visent notamment à améliorer la situation concrète des équipes du siège ;
- 2- les travaux envisagés sur le site de Tomblaine (Nancy), dès lors qu'ils n'incluent pas la relocalisation du site de Metz, sont nécessaires ;
- 3- Il en est de même pour les aménagements envisagés sur le site d'Aix-en-Provence, à la condition toutefois qu'ils n'incluent pas l'accueil des équipes du site de Montpellier ;
- 4- Nous partageons l'exigence du maintien d'une implantation en centre-ville de Nantes.

Enfin, les projets de densification (avec parfois une cession partielle) sont acceptables mais à deux conditions :

- 1- ils ne doivent conduire à aucune dégradation des conditions de travail du personnel ;
- 2- ils ne doivent en aucun cas conduire à des abandons de missions ;
- 3- ils doivent être concertés étroitement avec les agents concernés et leurs représentants.

Dans ce cadre, les cessions partielles devraient bénéficier au Cerema, sachant que l'usage actuel veut que Bercy ponctionne 50 % des prix de vente, l'autre moitié revenant au MEDDE qui peut (ou non) la rétrocéder au Cerema.

Des désaccords nombreux et très durs

La CGT s'oppose résolument aux orientations suivantes de la version 0 du SPSI :

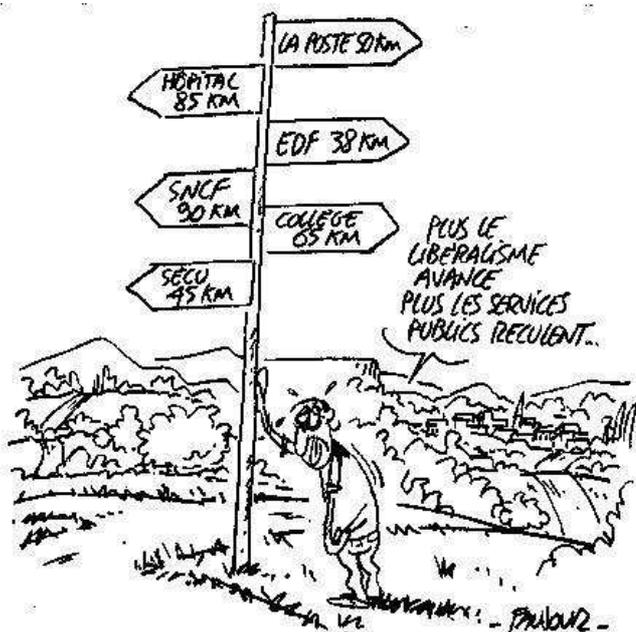
- 1- la relocalisation envisagée du site de Metz à Nancy et/ou à Strasbourg (110 agents¹) ;
- 2- la fermeture du site du Bourget (51 agents) ;
- 3- l'éventualité de la fermeture du site de Trappes-en-Yvelines : la note de bas-de-page 14 de la page 15 du SPSI V0 indique en effet qu'un transfert des activités du Cerema à Trappes sur le site voisin de Météo-France pourrait être envisagé « pour 2019 ou au-delà » (101 agents) ;
- 4- la fermeture du site de Saint-Médard-en-Jalles (137 agents) ;

5- la fermeture du site de Montpellier (17 agents) : cette implantation devrait pourtant être amenée à jouer un rôle très important dans les relations avec la future région Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon, suite au partage de celle-ci entre la Dter Med et la Dter SO qui vient d'être voté par le conseil d'administration ;

6- le déplacement du site de Nice (25 agents) : celui-ci conduirait d'une part à déplacer les activités d'essais et de contrôle sur le site d'Aix-en-Provence et d'autre part à une diminution de l'effectif sur Nice, déjà inférieur à ce que la direction estime (sans le justifier) être la taille critique d'un site à savoir cinquante agents ;

7- la fermeture du site de Bonneuil-sur-Marne (19 agents). Précisons que l'administration reconnaît elle-même sa responsabilité quant à la taille de ce site, indiquant que « pratiquement aucun recrutement n'a été effectué sur place depuis environ 15 ans et les effectifs sont passés de 80 environ à moins de 20, les personnels restant présents étant dans une situation difficile marquée par les incertitudes et l'absence de perspectives » (p 19). L'administration a beau jeu aujourd'hui de proposer la fermeture d'un site qu'elle laisse mourir depuis des années...

Ce sont ainsi près de 500 agents qui sont directement concernés par un de ces points durs. Outre les dégâts sociaux considérables de telles mesures, elles s'accompagneront inévitablement de fortes pertes de compétence, de rayonnement, de capacité d'intervention et d'ancrage territorial pour notre établissement.



1 Les effectifs sont ceux issus de la version 0 du SPSI, indiqués au 31 décembre 2014.

Un argumentaire de la direction parfois difficile à suivre

La direction affirme (sans le justifier le moins du monde) que la taille critique d'un site est « *d'au moins 50 personnes environ* ». Cela ne l'empêche pourtant pas :

1- de proposer la suppression de sites dont l'effectif est bien supérieur à ce seuil (Saint-Médard-en-Jalles, Le Bourget, Metz...);

2- de maintenir des sites dont l'effectif est inférieur à ce seuil (ce qui nous paraît très juste mais interroge sur la notion de taille critique).

Cette notion est en réalité extrêmement dangereuse : dans la mesure où, d'une part, de nombreux sites sont déjà (ou seront prochainement) proches du seuil de 50 agents (Saint-Quentin, Sequedin, Margny-lez-Compiègne...) et où, d'autre part, on nous annonce des perspectives de diminution de moyens², il est à craindre, avec cette notion de taille critique, que des implantations pour l'instant épargnées dans la version 0 soient très bientôt elles-aussi menacées.

L'utilisation par l'administration d'arguments discutables ou à géométrie variable la rend en outre peu crédible sur les orientations qu'elle défend. Ainsi, les 30 km qui séparent l'Isle-d'Abeau de l'agglomération lyonnaise sont jugés, et ce à juste titre, trop importants pour regrouper ces implantations, (cf. page 13 de la V0). La direction écarte donc l'hypothèse d'une fermeture du site de l'Isle-d'Abeau car « *cette relocalisation représenterait un changement d'ampleur pour la vie quotidienne d'une très grande partie de la centaine d'agents présents à l'Isle-d'Abeau, sans bonne solution de déplacement par les transports en commun* » et « *aurait un fort impact sur les activités et les compétences* ». Cela est clair. Ce

qui l'est moins, c'est pourquoi la même considération ne vaut pas pour d'autres sites comme celui de Metz séparé de ceux de Nancy et de Strasbourg par bien plus de trente kilomètres et sans meilleures solutions en matière de transport en commun...



Un autre exemple d'affirmation paradoxale de la version 0 concerne le site du Bourget. Ainsi, en page 15, on peut lire que le site est « *isolé, peu attractif et enclavé* » et, au paragraphe suivant qu'on « *peut être raisonnablement confiant dans la perspective d'une bonne valorisation du site* »...

Enfin, en matière d'affichage, le tableau présente en page 3 juxtapose une surface globale du site et des effectifs Cerema. Il peut dès lors être tentant de relever les sites où les effectifs apparaissent faibles comparés à la surface occupée, ce qui n'a bien sûr aucun sens puisque ce tableau élude trois informations absolument primaires pour toute analyse : la surface effectivement occupée par les équipes du Cerema, l'effectif global accueilli sur le site et enfin la vocation des surfaces (bureaux, essais, stockage...).



2 Rappelons que dans la lettre de mission de M. Berteaud, le secrétaire général du MEDDE indiquait que « *le Cerema aura à faire face dans les prochaines années [...] à des perspectives de baisses d'effectifs et de réductions de moyens budgétaires* ».

Immobilier, budget, effectifs, risques psychosociaux...

L'heure est à la mobilisation !

Les attaques menées par l'administration sur l'immobilier ne sont évidemment pas isolées mais font un tout avec les diminutions de budget de l'établissement, la baisse des effectifs... Ainsi, la direction a fait estimer les investissements nécessaires pour maintenir le patrimoine à niveau, hors rénovation énergétique, à 4,5 millions d'euros par an en moyenne pendant les 10 prochaines années. Or, compte-tenu du budget 2016 qui a été adopté, seulement 1,5 millions d'euros seront consacrés cette année aux investissements immobiliers... Pour la CGT, un préalable à la démarche d'élaboration du SPSI est donc la fourniture au Cerema, par sa tutelle, des moyens nécessaires à l'entretien de son patrimoine immobilier.

Cette réduction globale de la capacité d'intervention de notre service est aussi la première cause des difficultés rencontrées par les agents en matière de mobilité, de conditions de travail, de risques psychosociaux...

Il est par ailleurs très important que les agents du Cerema soient unis, même ceux qui sont pour l'instant relativement épargnés par le projet immobilier. **Non seulement par solidarité avec nos collègues de Metz, de Saint-Médard, du Bourget et d'ailleurs, mais aussi parce que c'est notre intérêt** : l'avenir du Cerema, de ses missions et de ses compétences, sera d'autant plus sombre pour tous et toutes si les fermetures des sites prévues se produisent effectivement.

La CGT estime donc absolument urgent et indispensable de construire la mobilisation de manière durable, contre l'administration du Cerema mais aussi plus largement contre la politique du gouvernement. Les agents de la Dter Est ont montré la voie en la matière en forçant la direction à bousculer l'organisation du forum des cadres, qui se tenait à Nancy le mardi 15 décembre dernier : l'après-midi, initialement consacrée à la synthèse du forum, a dû être, sous la pression des agents et de leurs représentants, remplacée par une séance d'échange sur l'avenir des sites de cette Dter et en particulier de celui de Metz. Une pétition intersyndicale signée par 128 agents a été remise au directeur général. Pour aller plus loin dans cette direction, la CGT a d'ores et déjà pris des contacts intersyndicaux pour construire la mobilisation qui sera à coup sûr nécessaire pour mettre en échec les projets de l'administration.



Se syndiquer à la CGT : pourquoi pas moi ?

- Ouais, c'est pas mal ce que vous faites, mais moi je pense que [...]
- Pas de souci, nous sommes en effet très preneurs de toute contribution et toute réaction. Contacte directement tes représentants CGT, locaux ou nationaux, ou écris-nous sur la boîte syndicale : cgt.syndicats.cerema@i-carre.net
- Et si je veux me syndiquer et contribuer à votre action, je fais comment ?
- C'est pareil, tu nous contactes et on t'accueillera avec enthousiasme. Nous avons en effet besoin de toutes les forces disponibles dans le contexte actuel...
- Oui, mais il faut que je sois d'accord avec tout ce que vous dites ?
- Bien sûr que non : pour se syndiquer à la CGT, il suffit d'avoir comme boussole l'intérêt des salariés et de partager quelques valeurs que nous te détaillerons. La CGT est ouverte à tous et toutes !
- Bon allez, je me lance, on signe où ?